

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007

Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général

par délégation

Ludovic-LIONS

Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 2e/06
Séance du 14 DEC. 2007

Bâtiments relais :

Mise en place d'un dispositif harmonisé avec le Département du Bas-Rhin

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I-2è/02 des 14 et 15 décembre 2006 relatif au budget primitif 2007 du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 21 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

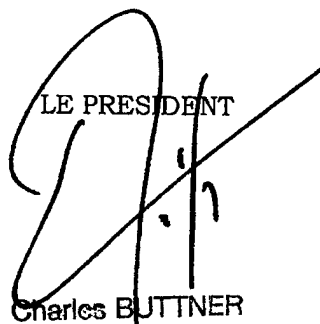
- Donne son accord de principe sur la mise en œuvre de la nouvelle politique d'aide en faveur des bâtiments relais telle que proposée dans le rapport,
- Approuve et valide la mise en place de ce nouveau dispositif pour les dossiers réceptionnés à compter du 1^{er} février 2008,
- Adopte les critères de mise en œuvre de ce nouveau dispositif tels que présentés dans le rapport,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'ensemble des conventions à intervenir dans le cadre de ce nouveau dispositif,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des aides correspondantes.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER